



Séparation sans divorce et en gardant un bien

Par sabayon

Bonjour

Mon mari m'a annoncé ne plus m'aimer?

Nous venons de déménager dans une nouvelle maison ? dans laquelle j'ai 60% des parts et lui 40. Nous venons de contracter un emprunt pour l'achat : emprunt de 80 000 euros.

Je ne sais pas encore ce qui va se passer.

Je ne souhaite pas divorcer ?

Si il devait partir ? quel serait le moyen pour que je puisse rester dans la maison avec les enfants sans racheter ses parts car je n'en ai pas les moyens.

Y a t il un moyen pour qu'il me laisse l'occuper et que je lui rende le montant de sa part lorsque je vendrai la maison ?

Merci d'avance de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Même si vous ne souhaitez pas divorcer, il peut quand même l'obtenir.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568[/url]

Et si votre refus c'est uniquement pour conserver la maison ... quoi dire de plus ?

Consultez un avocat.

Après le divorce, vous pouvez rester dans la maison sans racheter la part de votre ex, à condition de verser une indemnité d'occupation, à moins que le juge ne vous accorde d'y résider à titre gratuit.

Il faut aussi penser aux enfants, rien ne permet d'affirmer que vous en aurez la garde. La garde alternée est de nos jours la solution préférentielle.

De plus vous resterez solidaires du crédit et votre ex pourrait ne pas l'accepter et vouloir reprendre sa capacité d'emprunteur.

La vente du bien est parfois la seule solution raisonnable.

Consultez un avocat.